

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 27 mai 2025
Convocation du 20 mai 2025

N° 2025_05_013

Objet : Finances – Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget ZA Les Estrades

Le 27 mai 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VAGNAS, salle de séminaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, , Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, , Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Gérard MARRON, Max DIVOL

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Nadège ISSARTEL

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances rappelle que le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget ZA Les Estrades de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) est soumis à délibération s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Vu le Compte Financier Unique 2024 pour le budget ZA Les Estrades de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget ZA Les Estrades de la communauté de communes des Gorges de l’Ardèche tel que résumé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		59 763,96	70 090,04			
Opérations de l'exercice	6 854,17	6 854,17		6 854,17		
Totaux	6 854,17	66 618,13	70 090,04	6 854,17	-	-
Résultat de clôture		59 763,96	63 235,87		3 471,91	
Restes à réaliser						

Constate les identités de valeurs avec les indications des écritures comptables relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Rappelle que le Président est sorti de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Nadège ISSARTEL

